



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Subventions aux travaux d'isolation des maisons en pisé

Question écrite n° 4249

Texte de la question

M. Alexis Jolly attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la situation des propriétaires de maisons en pisé. En effet, dans un contexte de crise énergétique croissant, les aides visant à aider les propriétaires de biens immobiliers à isoler ces biens se multiplient mais elles ne concernent pourtant pas les maisons construites en pisé. Les propriétaires de maisons bâties dans cette matière font part de leur profonde incompréhension devant la décision de les exclure des dispositifs d'aide d'État à la rénovation énergétique. Devant cet oubli, il souhaite donc savoir quels sont les motifs d'une telle exclusion et les décisions Gouvernementales susceptibles de rétablir l'équité en offrant la possibilité aux propriétaires de ces biens de voir leurs travaux d'isolation subventionnés.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Jolly](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4249

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6396

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)